



PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 juillet 2024

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part aux délibérations : 9

Date de la convocation : 22/07/2024

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur LAURENT Sébastien, 1er Adjoint au Maire est nommé secrétaire de séance, il est aidé par Madame DUVIVIER Patricia, secrétaire auxiliaire.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SETQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Monsieur LEFEBVRE Sylvain, Maire.

Sont présents :

- LEFEBVRE Sylvain, Maire
- LAURENT Sébastien, 1^{er} Adjoint au Maire,
- POURCHEL Charles-Henri, 2^{ème} Adjoint au Maire,
- LEMOINE Jacqueline, 3^{ème} Adjointe au Maire,
- BAY Laurent, Conseiller Municipal,
- CODRON Fabrice, Conseiller Municipal,
- FRANCO Denis, Conseiller Municipal,
- QUEVAL Vanessa, Conseillère Municipale,
- RUCKEBUSCH Céline, Conseillère Municipale,

Sont absents excusés:

- BOUBET Bernard, Conseiller Municipal,
- BOUCRELLE Christophe, Conseiller Municipal,
- DUCHATEAU Rodolphe, Conseiller Municipal,
- LEBRIEZ Dominique, Conseiller Municipal,
- ZANETTA Hélène, Conseillère Municipale.



Sont portés à l'ordre du jour les points suivants :

- Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 juin 2024
- Emprunt à court terme : choix de l'établissement bancaire ;
- Subvention exceptionnelle : association « AA Event » ;
- Acceptation chèque remboursement sinistre ;
- Questions diverses.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal

Le compte rendu de la réunion Conseil Municipal du 17 juin 2024 n'appelle pas de commentaires sur le fond et il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibérations

Délibération N° 29072024-01 : Emprunt à court terme : choix de l'établissement bancaire

Délibération N° 29072024-02 : Subvention exceptionnelle : association « AA Event »

Délibération N°29072024-03 : Remboursement sinistre – acceptation encaissement du chèque

Emprunt à court terme : choix de l'établissement bancaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de contracter un emprunt à court terme de 150 000 € pour régler les dernières factures des travaux d'extension de la Mairie et dans l'attente du versement du solde des subventions et pour répondre aux besoins ponctuels de la trésorerie de la commune.

Il présente l'ensemble des propositions faites par les 3 organismes bancaires consultés à savoir :

- La Banque Postale : prêt de 150 000 € sur 3 ans - taux fixe : 4,85 % - échéances trimestrielles - frais de dossier : 20 % soit 300 € ;
- La Caisse d'Épargne : prêt de 150 000 € sur 2 ans – taux fixe : 3,97 % - échéances trimestrielles – frais de dossier : 20 % soit 300 € ;
- Le Crédit Agricole : prêt de 150 000 € sur 2 ans – taux fixe : 3,93 % - échéances trimestrielles – frais de dossier : 20 % soit 300 €.

Il précise que la commune aura le droit de rembourser par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

Après avoir examiné les offres, et délibéré, le choix se porte sur la proposition du Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de solliciter auprès du Crédit Agricole l'attribution d'un emprunt et autorise Monsieur le Maire à signer l'offre de prêt au nom de la commune et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour conclure celui-ci.



Subvention exceptionnelle : Association « AA Event »

Monsieur le Maire rappelle que lors de la ducasse, l'association « AA Event » de Setques a participé aux festivités de la ducasse communale du 21 et 22 juillet avec la tenue de la buvette et de la restauration (friterie et cochon grillé etc...). Comme chaque année, une boisson est offerte aux musiciens lors du concert ainsi qu'aux membres de la Colombe de Wizernes pour le lâcher de pigeons. Afin de régler les frais occasionnés, il est demandé aux membres du Conseil de verser une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 100 €.

Acceptation d'encaisser un chèque d'assurance suite à un sinistre

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil le sinistre survenu lors de la tempête de novembre concernant l'éclairage public situé rue d'en Bas, pour ce sinistre l'assurance nous a déjà dédommagé à hauteur de 4 013,28 €. Suite au paiement de la facture, et pour clôturer le dossier, la compagnie d'assurances GROUPAMA nous adresse aujourd'hui un chèque d'un montant de 250 € qui correspond au remboursement de la franchise.

Mr le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation d'encaisser ce chèque.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le chèque émis par GROUPAMA d'un montant de 250 € et autorise Mr le Maire à procéder à l'encaissement de celui-ci auprès de la trésorerie.

Informations diverses

Monsieur le Maire apporte quelques informations aux membres du Conseil :

Dissolution du Club de foot

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil qu'il a reçu cette semaine le procès-verbal pour la dissolution officielle du club de football (FC Setques).

Aussi, le sujet sur le devenir du local foot suite aux inondations sera abordé lors d'une prochaine réunion de conseil.

Réfrigérateur du local foot

Dans le cadre des animations qu'ils vont organiser lors des différentes manifestations, les membres de l'association « AA Event » ont fait une demande auprès de Mr le Maire, suite à la dissolution du club de foot, ils souhaiteraient récupérer les 2 réfrigérateurs du local foot pour leur association. Le Conseil Municipal est consulté pour avis et accepte la proposition, la Municipalité n'en n'ayant pas l'utilité.

Jouets de Noël

La liste de jouets a été réalisée et commandée la semaine dernière.



Questions diverses

Mr le Maire procède à un tour de table :

Une conseillère demande, que suite à la dissolution du club de foot, serait-il possible de démonter les buts sur le terrain de foot afin d'enlever toute responsabilité de la municipalité en cas d'accident ou de vérifier leurs états suite aux inondations (érosion) car des enfants jouent sur le terrain et se balancent dessus.

Mr le Maire lui répond qu'ils seront vérifiés et dans le cas où le danger est présent ceux-ci seront démontés.

Une conseillère signale un problème avec l'eau chaude de la cuisine de la salle des fêtes.

Mr le Maire lui répond qu'il a fait intervenir à plusieurs reprises l'entreprise Colliez pour ce problème. Il contactera à nouveau celle-ci pour voir quelle solution à apporter pour résoudre ce problème.

Avant de clore ce tour de table, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le mobilier pour le secrétariat de la Mairie et les nouvelles chaises pour la salle de Conseil ont été livrées la semaine dernière et précise que l'inauguration de l'extension de la Mairie et de la salle de garderie se déroulera le samedi 31 août 2024 à 10 H 30 et que la population sera cordialement invitée à celle-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 35.

Ce Procès-Verbal du Conseil Municipal comporte 4 pages.

Le Maire,
LEFEBVRE Sylvain



Le secrétaire,
LAURENT Sébastien

